Ville d'Arnouville (95)
Service des Marchés publics

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Marché de travaux - Seuil > 90 000 € HT

Section 1 : Identification de l'acheteur

Personne publique : **Ville d'ARNOUVILLE, représentée par Monsieur Pascal DOLL, Maire**

Adresse : 15-17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400 ARNOUVILLE

Téléphone : 01.30.11.16.16 – Télécopie : 01.30.11.16.05

Adresse internet : https://www.arnouville95.fr/

Siret : 219 500 196 00 130

Groupement d'acheteurs (*) : ☐ Oui ☑ Non

Si oui, préciser le nom du coordinateur du groupement :

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : support@achatpublic.com ou - 0 892 23 21 20

Il est fortement conseillé de s'identifier afin d'être informé automatiquement de toute modification apportée au dossier de consultation (D.C.E.) en cours de consultation ou d'éventuelles réponses aux questions pouvant être posées par les candidats.

Identifiant interne de la consultation : **2025-009_MAPA**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : ☑ Oui ☐ Non

Mesures assurant la confidentialité et l'accès aux documents mis sur un support autre que le profil d'acheteur (Si non a été coché) : Sans objet

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles (*) : ☐ Oui ☑ Non

Nom du contact (*) : Service des marchés publics

Adresse mail du contact ajmp@ml.arnouville95.org

N° téléphone du contact : 01.30.11.16.15 / 32

Section 3 : Procédure

Type de procédure :

☑ Procédure adaptée ouverte ☐ Procédure adaptée fermée

☐ Procédure formalisée

Techniques d'achat :

☐ Accord-cadre
☐ Système d'acquisition dynamique (SAD)
☐ Catalogue électronique
☑ Sans objet
☐ Système de qualification
☐ Concours
☐ Enchères électroniques

- Procédure de passation : En application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des plis : le 28 mai 2025 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique (*) : ☐ Exigée ☐ Autorisée ☑ Interdite

Réduction du nombre de candidats (*) : ☐ Oui ☑ Non
Nombre maximum de candidats : **sans objet**
En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : **sans objet**
Possibilité d'attribution sans négociation ☑ Oui ☐ Non
Les conditions et modalités d'une éventuelle négociation sont définies à l'article 7 du règlement de consultation.

L'acheteur exige la présentation de variantes (*) : ☐ Oui ☑ Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :
☐ Subséquent
☐ A bons de commande

La consultation comporte des tranches : ☐ OUI ☑ NON

Ce dossier comporte des options : ☑ OUI ☐ NON
Si la réponse est oui, préciser lesquelles :

- Réalisation de prestations similaires :

  Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Ce dossier comporte des variantes : ☐ OUI ☑ NON
Description de la variante : **sans objet**

Prestations supplémentaires éventuelles : ☑ OUI ☐ NON
Description des PSE :

Le marché comporte, **uniquement pour le lot n°1**, des prestations supplémentaires éventuelles obligatoires, définies au CCTP :

- PSE 1 – réfection de l'étanchéité du toit du réfectoire actuel
- PSE 2 – réfection de l'étanchéité du toit des salles de classes préfabriquées actuelles

Le candidat aura donc l'obligation de remettre une offre pour chacune de ces PSE. Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de commander, ou non, l'une et/ou l'autre de ces PSE lors de la signature du marché.

Il est rappelé que le choix de retenir une PSE ne dépend pas de l'application des critères d'attribution, mais de la volonté du maitre d'ouvrage.

Toutefois, si l'une et/ou l'autre de ces PSE étaient retenues, l'attribution du marché se ferait au regard de l'analyse globale des offres de la façon suivante :

- *Offre de base*
- *Offre de base + PSE1*
- *Offre de base + PSE 2*
- *Offre de base + PSE 1 + PSE 2*

Pour les autres lots, le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

Production d'échantillons, de maquettes ou de prototypes : ☐ OUI ☑ NON

Critères d'attribution (obligatoire si SAD – Système d'Acquisition Dynamique) :

Offre économiquement la plus avantageuse, le classement des offres sera effectué selon les critères pondérés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix, apprécié au regard du prix global et forfaitaire TTC indiqué à l'article 5.1 de l'acte d'engagement *Si l'une et/ou l'autre des PSE étaient retenues, le prix analysé correspondrait à la somme du prix global et forfaitaire susmentionnée et de la (des) PSE retenue(s)*	**50 %**
Valeur technique, appréciée au regard des éléments fournis dans l'offre du candidat, et sur la base des sous-critères suivants **:** - *Méthodologie de travail spécifique avec nos travaux et moyens matériels* - *Moyens humains pour l'exécution des travaux* - *Mesures pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier, sur la gestion des déchets et la limitation des nuisances –* - *Fourniture et optimisation du planning de temps de tâche*	**50 %** *15 %* *10 %* *15 %* *10 %*

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **Extension et réhabilitation de l'école maternelle Anna Fabre à Arnouville / Phase 2**

Code CPV Principal :

45000000-7 - Travaux de construction.

Type de marché (*) : ☑ Travaux ☐ Fournitures ☐ Services

Description succincte du marché :

Le marché comprend le réaménagement des sanitaires, de l'office et du réfectoire, l'agrandissement de celui-ci, l'ajout de deux extensions pour l'école et la réfection de la cour.

Lieu principal d'exécution du marché : Ecole maternelle Anna Fabre – 34 rue Jean Jaurès – 95400 Arnouville

Durée du marché (en mois) :

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

Néanmoins, la réalisation des prestations devra se conformer **aux délais d'exécution, fixés à 14 mois**, période de préparation des travaux comprise. **Aucun dépassement ne sera accepté.**

Les travaux débuteront à la date prévue dans l'ordre de service prescrivant au titulaire de commercer les travaux.

Période prévisionnelle d'exécution des travaux : ***juillet 2025 à août 2026, compris la période préparation de chantier***

Le marché ne fera l'objet d'aucune reconduction.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : ☐ Oui ☑ Non

Type de marché réservé :

☐ Marché réservé à une entreprise adaptée, un établissement de service d'aide par le travail ou une structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs handicapés

☐ Marché réservé à une structure d'insertion par l'activité économique ou structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs défavorisés

☐ Marché portant exclusivement sur des services sociaux, réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou structure équivalente

☑ Sans objet

Section 5 : Lots

Marché alloti (*) : ☑ Oui ☐ Non

Description des lots :

Lot 1 – Démolition - Gros œuvre – Carrelage – Etanchéité - Menuiseries extérieures / Serrurerie – Cloisons / Doublage / Faux Plafonds – Menuiserie bois – Peinture / Sols souples - Ravalement	
45111100-9	Travaux de démolition
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45431000-7	Carrelages
45261420-4	Travaux d'étanchéification
45421000-4	Travaux de menuiseries
454210004	Serrurerie
45421152-4	Installation de cloisons
45321000-3	Doublage
454241000-4	Faux plafonds
45442100-8	Travaux de peinture
45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
45311200-2	Ravalement
Lot 2 – Electricité CFO-CFA - SSI	
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
Lot 3 – Chauffage – Ventilation - Plomberie	
45330000-9	Travaux de plomberie
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot 4 – Equipements de cuisine	
39315000-3	Equipement de restaurant
Lot 5 - VRD	
45112000-5	Travaux de fouille et de terrassement

Conditions de la consultation :

Sans objet.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire (*) : ☑ Oui ☐ Non

Détails sur la visite (si oui) :

Dates fixées au **07/05/2025 ou 14/05/2025 à 14h00 sur site**, le rendez-vous devra être pris **obligatoirement** auprès du secrétariat du service technique par mail : stechniques@arnouville95.org.

Les modalités et conditions de la visite de site sont définies à l'article 2.7 du RC.

Autres informations complémentaires :

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Modalités de financement : Budget principal de la ville.

Modalités de paiement : maximum 30 jours.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de la dématérialisation :

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions mentionnées dans le règlement de consultation, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Pour tous renseignements :

Plateforme dématérialisation : http://achatpublic.com

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy Pontoise - 2 - 4 bd de l'Hautil - BP 322 - 95027 CERGY PONTOISE Cedex - Tél. : 01.30.17.34.00 - Télécopieur : 01.30.17.34.59 - courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

« *Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr)* ».

Date d'envoi du présent avis : le 28 avril 2025

(*) *Les champs signalés par un astérisque doivent obligatoirement être renseignés*.